

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 21 Juillet 1836.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 14 Juillet.

1. Le Ministère de la guerre du royaume de Prusse a fait parvenir au gouvernement les actes de décès de deux militaires du bataillon du prince Berthier, morts en 1813 à l'hôpital de Magdebourg, et dont l'un est désigné sous le nom de *Jean-Louis Siméon, lieutenant*, l'autre sous celui de *Charles Tharin, sergent*; les personnes qui auraient intérêt à posséder ces actes de décès, sont invitées à les retirer à la chancellerie, en établissant leurs droits à cet égard. Donné au château de Neuchâtel, le 12 Juillet 1836,
CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. Le Sieur Henri Gretillat, de Coffrane, membre de la Cour de Justice de Valangin, fait savoir au public, que le samedi 21 Juin dernier, il a été juridiquement établi curateur de l'hoirie de feu Jean-Jaques l'Eplattenier, des Geneveys-sur-Coffrane, domiciliée à Glétrin, paroisse de Corcelles. De quoi on donne avis au public, afin que désormais il ne soit rien traité avec la dite hoirie sans la participation du dit Sieur curateur. Coffrane, le 5 Juillet 1836.

H. GRETILLAT, *justicier*.

Le même invite également tous ceux qui auraient des affaires à traiter avec la dite famille l'Eplattenier, soit pour dettes contractées ou cautionnements, faits déjà du vivant du père, à s'approcher de lui d'ici au 1^{er} Septembre prochain.

3. La succession de Charles-David Weber, de Breitiège, au Canton de Berne, décédé à Neuchâtel où il a été inhumé le 7 Avril dernier, ayant été déclarée jacente au profit du fisc: le Conseil d'Etat, par arrêt en date du 20 Juin courant, en a ordonné la liquidation sommaire et juridique. En conséquence, M. de Perrot, conseiller d'Etat en service ordinaire et maire de la ville de Neuchâtel, a fixé la journée des inscriptions de la dite liquidation, au samedi 23 Juillet prochain, jour auquel tous les créanciers dudit défunt Weber sont préemptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, à neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Neuchâtel, le 4 Juillet 1836.
F.-C. BOREL, *greffier*.

4. On informe le public, que le Sieur Auguste Lœrtscher étant décédé à Cressier depuis peu, sa veuve a été pourvue d'un curateur en la personne de son père le Sieur Jean-Pierre Lœrtscher, maréchal au dit Cressier, auquel il a été adjoint comme conseil, M. I.-H. Clerc, notaire à Neuchâtel; en conséquence, toutes les personnes qui auront quelque chose à régler avec la dite veuve, devront dès-à-présent s'adresser à mon dit sieur Clerc, qui s'est chargé de régler toutes les affaires relatives à la masse. Donné au greffe du Landeron, le 4 Juillet 1836.

CH^Q QUELLET, *greffier*.

5. Le Conseil de la bourgeoisie de Valangin s'étant déjà occupé de la reconnaissance de ses bourgeois domiciliés dans son ressort, fait savoir à tous ceux qui habitent d'autres parties du pays ou qui sont à l'étranger, qu'une commission spéciale a été nommée pour recevoir leurs demandes à cet égard; ensorte que tous ceux qui prétendent à la qualité de bourgeois incorporés de la dite bourgeoisie, sont invités à adresser ou à présenter à la dite commission qui siégera à Valangin, les 1^{er} et 2^o Août prochain, les pièces dont ils sont munis pour justifier leur qualité. Donné à Valangin, le 22 Juin 1836.

Le secrétaire et boursier de bourgeoisie,
Par ord., A. EVARD, *notaire*.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Le Magistrat étant informé que malgré les ordonnances et publications qui ont aboli le parcours, on se permet de faire paître des animaux et particulièrement des chèvres et moutons sur les chemins et terrains publics, renouvelle la défense expresse de ce parcours en même tems qu'il enjoint aux livrées et à tous employés à la police, de gager et rapporter tous contrevenans. Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 16 Juillet 1836.

Par ordon.: le secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

PUBLICATION.

Le bénéfice d'inventaire des biens de feu Madame Susanne-Louise, veuve de Jean-David Verdan, née Bridel, de Neuchâtel et Sugy, en son vivant domiciliée à Bienne, ayant été accordé à ses héritiers, les personnes qui pourraient avoir des droits à la succession de la dite veuve, sont invitées à faire inscrire leurs prétentions au greffe de la préfecture de Bienne, dès ce jour au seize Septembre prochain inclusivement, sous peine de forclusion. Donné à Bienne, le 12 Juillet 1836.

Permis par le préfet,
D. SCHWAB.

Pour le Secrétariat de la
préfecture de Bienne,
THÉOPHILE WYSARD,
substitut.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

2. Ensuite de permission obtenue, MM. les héritiers de la succession de feu le Sieur Auguste Borel, en son vivant maître maréchal en cette ville, réexposeront à l'enchère en ouverte justice de Neuchâtel, assemblée à l'extraordinaire le vendredi 12 Août prochain, à 10 heures du matin, dans l'hôtel de la dite ville, une maison située près de l'hôtel des postes et dans une des plus belles localités de la ville, ayant un vaste dégagement vis-à-vis et le long du quai du Seyon. Elle se compose au rez-de-chaussée d'un atelier de maréchal, et de quatre étages en très-bon état; l'atelier a toujours été, par sa situation l'un des mieux achalandés de la ville. Cette maison jointe au midi l'hôtel du commerce (ci-devant du Sauvage), de joran M^{me} veuve Borel-Chatenay, et de vent la rue publique. Les amateurs pourront prendre auprès de M. F. Lorimier, marchand de fer, en ville, tous les renseignements nécessaires sur les conditions avantageuses de la vente, ainsi que pour visiter la dite maison. Neuchâtel, le 19 Juillet 1836.
F.-C. BOREL, *greffier*.

3. Le lundi 25 courant, on exposera en vente sous de favorables conditions, chez J.-Louis Martin-Fornachon, à Peseux, les deux immeubles suivans: 1^o Une maison située dans le haut du village de Peseux, consistant en un caveau, anti-cave, et une cave voûtée où l'on peut loger une trentaine de bosses, place pour y mettre 2 grands pressoirs; une chambre à fourneau et cabinet à côté au premier, cuisine et 3 chambres au second; plus, une grange et une écurie où l'on peut loger 5 à 6 pièces de bétail. 2^o Une vigne d'environ 2 ouvriers, située aux Prises de Peseux. S'adr., pour voir les immeubles et pour les conditions, au dit Martin-Fornachon, pendant le courant de la semaine.

4. Jeudi prochain vingt-huit du courant, entre onze heures et midi, il sera vendu à l'enchère, sur la place du Gymnase, un vieux char de côté couvert, passablement en bon état. On peut le voir, en attendant, chez F. Vilfort, ruelle Fleury.

5. La régie de Fontaine-André exposera en mises les dimes en grains de cette année, rière Voëns et Enges, aux conditions ordinaires, à St. Blaise, le vendredi 22 Juillet 1836, dans la salle de justice, à 11 heures du matin, ou issue du plaid, s'il y a lieu.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. La Communauté de St. Blaise fera exposer à l'enchère publique, le lundi premier Août prochain, à 11 heures du matin, sa boucherie

banale construite à neuf, située sur le ruisseau et au centre du village du bas. Cette mise aura lieu aux conditions qui seront lues à l'ouverture de l'enchère. Donné à St. Blaise, le 12 Juillet 1836.

Par ordre,
Le secrétaire de communauté,
VIRCHAUX, *justicier*.

IMMEUBLES A VENDRE.

7. (Ou à louer.) Entre Yverdon et Neuchâtel, sur le territoire Neuchâtelois, deux maisons de campagne entourées d'une cour fermée; les deux bâtimens contiennent ensemble quatorze chambres, 3 caves à voûtes fortes pour y loger environ 100 bosses, avec granges et écuries attenantes, et un grand jardin joûtant la maison. Pour les conditions, s'adresser à Fréd. Tschaggieny, agent de change, à Neuchâtel.

8. Les héritiers d'Auguste Borel, exposeront en vente par voie de minute, à la maison du village d'Hauterive, samedi 23 Juillet courant, à six heures du soir, les deux vignes suivantes: La première d'une contenance d'environ trois ouvriers, au lieu dit sous l'abbaye territoire de la Coudre, joûtant M. Jacottet, secrétaire de ville, de vent, et le Sieur David Rossel de bise; la seconde située à Champveveyre-dessus territoire d'Hauterive, contenant environ un ouvrier trois-quarts, elle joint de vent Monsieur Louis Imer, d'ubère M. le comte Louis de Pourtalès, et de bise le Sieur Louis-Emanuel D'Epagnier. Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente, en l'étude de M. Reymond, notaire, rue Saint-Maurice, à Neuchâtel, et s'adresser au vigneron Samuel Favarger, demeurant à la Coudre, pour voir les dites vignes.

9. Une maison avantageusement située à l'entrée de la ville d'Yverdon, proche du port, et consistant en une chambre, qui sert de magasin, cabinet, cuisine et deux caveaux, au rez-de-chaussée; chambre, cabinet à cheminée et cuisine, au 1^{er} étage; chambre, cabinet et cuisine, au 2^{me} étage; galetas et 2 chambres à serrer; il y a un joli jardin derrière la dite maison. Il serait très-facile de convertir le magasin qui est au rez-de-chaussée, en une boulangerie qui serait vite achalandée. S'adresser, pour voir le dit bâtiment et pour les conditions, en l'étude de MM. Calame et Crisinel, à Yverdon, qui sont aussi chargés de la vente de divers immeubles, en ville et aux environs.

A VENDRE.

10. Chez Gerster, libraire, Œuvres complètes de Châteaubriand, 20 vol. petit in-12, très-bien imprimés, au prix de fr. 2,50 le volume. Poètes français contemporains, ou recueil des morceaux les plus remarquables de la poésie française actuelle, accompagné de notices littéraires et d'aperçus critiques fort ingénieux sur la tendance et le personnel poétique de notre époque; il n'existe plus qu'un petit nombre d'exemplaires de ce dernier ouvrage, qui forme un très-beau vol in-8°. Œuvres de Boileau Despréaux avec un Commentaire complet par M. de Saint-Surin, 4 vol. in-8°, papier velin satiné; nous pouvons assurer que cette édition des œuvres de Boileau, complètement épuisée en France, où elle est très-recherchée des amateurs, la seule véritablement bonne qui ait jamais existé, est précisément celle qui probablement ne se réimprimera plus. Leçons allemandes de littérature et de morale, par MM. Noël et Stöber, 2 vol. in-8°. Le même ouvrage trad. en français par Monsieur Derôme, etc., 2 vol. in-8°; nous conseillons beaucoup cette traduction à quiconque n'a pas la faculté de lire l'original. Précis élémentaire d'histoire naturelle, de Delafosse, édition de 1836, 2 vol. in-12 avec planches.

C'est chez le même libraire que peuvent s'adresser les souscriptions au Traité démonstratif et raisonné sur la meilleure manière de pratiquer l'art de tirer à la carabine, par J. Falconnier; le prix de souscription est de 12 batz de Suisse.

11. Un piano à 5 1/2 octaves et en très-bon état; un grand pupitre à 8 places, deux petits à une place, bancs, etc. S'adresser à L'Evole, chez M. C. Junod.

12. Une partie de 800 setiers environ vin blanc 1834, des bons quartiers du vignoble de Boudry, en plusieurs laigres déposés dans une cave qu'occupe M. le greffier Martenet, du dit lieu, à qui on peut s'adresser pour le goûter, et à M. F.-L. Borel cadet, à Neuchâtel, qui fera connaître le prix et les conditions qui seront favorables.

13. Le *Dépôt Bibliographique*, à la Cité, à Lausanne, ayant fait l'acquisition du restant de la belle édition des *Considérations sur les Œuvres de Dieu*, traduit de l'allemand, 3 vol. in-8°, imprimés avec soin par MM. Petitpierre et Prince, en 1835; le nombre des exemplaires restans n'étant que d'une centaine d'exemplaires, et voulant liquider cet article, le Dépôt Bibliographique s'est décidé à les céder au prix de cinq francs de Suisse l'exemplaire broché, mais seulement pour le canton de Neuchâtel et jusqu'à la fin de Juillet prochain. L'argent devra être adressé franco avec la demande, à l'adresse ci-dessus. En prenant 6 exemplaires à la fois, on les recevra franc de port dans tout le canton de Neuchâtel.

14. Le grand dictionnaire de Mozin, à 20 francs de France; un grand porte-feuille en maroquin vert, à serrure, 10 fr. S'adresser à Monsieur A. Barthélemy, aux bains, de 10 h^{res} à midi.

15. Chez G. Bringolf, rue des Moulins, liqueurs fines assorties, extrait d'absinthe, eau-de-vie de Bourgogne, vinaigre rouge et blanc, huile d'olive fine, eau de fleur d'orange double, eau de Cologne; cafés divers, première qualité; pâtes d'Italie; véritables cigares de la Havanne, cire jaune, colle forte, bouchons fins pour bouteilles, liège pour semelles; gruau d'avoine, habermehl, griès, fleur-farine de Berne, et en général tout ce qui concerne l'épicerie. Il recommande son magasin au public, et espère mériter sa confiance par la modicité de ses prix et la bonne qualité des articles dont il sera toujours pourvu.

16. Chez M. James Lichtenhahn, boulanger, maison de M^{me} Caumont, à la rue des Moulins, on trouvera à la continue, des *leckerlets* et pruneaux de Bâle, 1^{re} qualité; riz de Piémont, griès, simolat, macaronis ronds et plats, fidés blancs et jaunes, grus, habermehl, chanvre, etc., pois, coquelets et lentilles; crin végétal et animal, article qu'il tient dans son logement au premier. Le tout à des prix raisonnables. Il lui reste encore quelques bascules de diverses dimensions.

17. M^{lle} Rubeli prévient le public qu'elle vient de recevoir en dépôt, des eaux minérales naturelles, telles que eaux de Selters, de Pulna amer et Säydschutzer, dont les qualités ne laissent rien à désirer. Elle espère que les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, auront lieu d'en être satisfaites. Son domicile est rue St. Honoré.

18. Pour enfans, une petite baignoire en fer-blanc, neuve et peinte en vert. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

19. Un pressoir en fer, de la contenance de 10 à 12 gerles. S'adr. au bureau d'avis.

20. De rencontre, un buffet en sapin à une porte. S'adresser au bureau d'avis.

A LOUER.

21. Pour Noël, un appartement composé de 4 à 5 chambres à fourneau et à cheminée, avec cuisine, galetas, chambre de mansarde et caveau. S'adresser à L. Kratzer.

22. De suite, une chambre meublée. S'adr. à M^{lle} Schaub, maison Montandon, vis-à-vis le Temple neuf.

23. La cave de M. le capitaine de Châillet, rue du Pommier, meublée pour contenir environ 35 bosses, avec pressoir, gerles et cuves, à partir du 1^{er} Septembre prochain.

24. Pour le 1^{er} Août prochain, une chambre meublée et bien éclairée, avec fourneau. S'adr. à Lüder, maison Ecuyer, rue de l'Hôpital.

25. Pour Noël ou plus tôt, si on le désire, une boutique et arrière-boutique, cette dernière pouvant s'arranger pour un atelier de chapellerie, ayant une cheminée et une pompe dont l'eau ne tarit jamais, ou pour un petit logement; l'emplacement est au centre de la ville, dans un quartier agréable et propre à quel genre de commerce que ce soit. S'adr. au bureau d'avis.

26. Dans la maison de M. J.-Fréd. Perrin, à côté de l'hôtel du Faucon, 3 chambres meublées ou non-meublées, ou le logement avec ses dépendances. S'adr. au propriétaire dans la dite maison, au second étage ou au magasin.

27. Dès-à-présent, au Bied près Colombier, deux grands bâtimens contigus, dont l'un a 100 pieds de longueur et 50 de largeur, et l'autre 56 pieds de longueur et 50 de largeur. Leur situation à peu de distance de Colombier et de Neuchâtel, et au bord du lac, les rend propres à une industrie quelconque, ou pour hospice ou maison de travail (l'air y est parfaitement sain, il y a de frais ombrages et de vastes promenades), ou enfin, pour magasin de marchandises, pour le commerce desquelles la facilité de communications serait de première importance.

Ces bâtimens seraient surtout très-convenables p^r l'exploitation en grand d'une branche d'horlogerie; maintenant que le préjugé est détruit et que l'on a les preuves que plusieurs spécialités de l'horlogerie peuvent être exploitées avec plus de succès à quelque distance du centre d'industrie, et surtout dans le vignoble, parce qu'il y a économie dans les locations et dans les denrées de première nécessité. Non seulement il y aurait suffisamment de place pour loger 60 à 80 ouvriers, mais il resterait des ateliers vacants pour des travaux où la réunion de 20 à 30 ouvriers deviendrait nécessaire. S'adresser aux propriétaires, au dit Bied.

28. Une maison neuve, située très-agréablement au bord du lac de Morat, contenant 6 chambres à feu et tapissées, cuisine et galetas; de plus, un petit jardin d'agrément attenant à la maison, et l'avantage d'un petit cabinet à l'usage des bains du lac. Cette propriété peut être remise sous de favorables conditions avec ou sans meubles, et pour un temps quelconque. S'ad. à M. Wissler, aubergiste au Vaisseau, à Morat.

ON DEMANDE A LOUER.

29. Dès le mois d'Octobre ou pour Noël, pour une personne tranquille et sans enfans, un appartement composé de 3 ou 4 pièces. S'ad. au bureau d'avis.

30. Pour la St. Martin ou avant, si cela est possible, en ville ou à la campagne, un café, auberge ou pinte. S'adresser à Jean Richard, pintier, à Orbe Canton de Vaud, qui a déjà desservi plusieurs années ce genre d'établissement.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

31. On demande, pour entrer de suite, dans une pension à Yverdon, un sous-maitre de l'âge de 20 ans au moins, de bonnes mœurs, capable d'enseigner la langue française, l'orthographe, l'arithmétique et la musique vocale; on désirerait qu'il pût aussi donner des leçons de dessin, ce qui lui serait avantageux pour son traitement. S'adresser, lettres affranchies, à M. Nussbaum, instituteur, à Yverdon.

32. Une personne qui a servi plusieurs années dans une bonne maison et qui est munie de bons certificats, désirerait trouver une place, soit pour faire un petit ménage, soit pour bonne d'enfans ou pour femme-de-chambre. S'adresser à M^{me} Vuillomenet, pâtissière, rue St. Maurice.

33. On demande, de suite ou pour le premier Août, pour une auberge de la campagne, une servante qui sache bien faire la cuisine; il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

34. On demande de suite, une fille de bonnes mœurs, s'entendant un peu dans un ménage, et sachant cultiver un jardin. S'adr. au bureau d'avis.

35. On demande un bon ouvrier serrurier qui connaisse bien son état, de bonnes mœurs et conduite, qu'on pût envoyer en ville pour faire les divers ouvrages qui se présenteront. Le même demande, pour apprenti ou qui sorte d'apprentissage, un jeune homme fort et robuste qui ait fait sa première communion, auquel on ferait des conditions avantageuses, mais il serait inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à Daniel-Henri Miéville.

36. Franç. Favarger, commissionnaire, à Neuchâtel, demande pour apprenti, à des conditions avantageuses, un jeune homme intelligent et de bonnes mœurs, appartenant à une honnête famille.

37. On demande, dans un village des Montagnes, un jeune homme de 15 à 16 ans, de bonnes mœurs, intelligent et laborieux, pour lui apprendre l'état de pierriste; il sera nourri et logé chez son maître, et les conditions seront très-favorables. S'adresser au bureau d'avis.

38. Une maison de commerce de cette ville demande, pour apprenti, un jeune homme jouissant d'une bonne santé et appartenant à d'honnêtes parens; il pourrait entrer de suite. S'ad. au bureau d'avis.

39. On demande pour apprenti, dans une maison de commerce, à la Chaux-de-Fonds, faisant la partie des vins et la commission, un jeune homme intelligent et robuste, ayant une belle écriture et appartenant à d'honnêtes parens; pour d'autres informations, s'adresser à Monsieur Guyot-Perregaux, à la Chaux-de-Fonds, ou à Monsieur le justicier Raymond, à Fontaines, Val-de-Ruz.

40. On demande, de suite ou pour Noël, une personne d'âge mûr pour faire un ménage et soigner un petit jardin potager hors de ville; on aimerait qu'elle sût coudre et raccommoder le linge, mais on tient essentiellement à ce qu'elle ait le goût et l'habitude de l'ordre. On peut s'adresser à Grandjean-Perrenoud, horloger, à Neuchâtel.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

41. Trouvé au bord du sentier depuis le haut de Serrières au chemin de Cormondrèche, un fichu en soie. S'adresser, en le désignant et contre les frais d'insertion, chez M. Jacottet, à l'hôtel-de-ville.

42. La personne qui a trouvé un sabot que l'on a oublié devant la maison neuve de Corcelles, est priée de le remettre chez M. Keller, serrurier, contre récompense.

43. On a perdu, samedi 16 courant, en bas route de Valangin, un sabot en fer. On prie la personne qui l'a trouvé de le remettre chez M. J. Perrillard, aubergiste à Valangin, contre récompense.

44. On a perdu, depuis Valangin à St. Martin en passant par Engolon, un carnet de poche renfermant quelques lettres et des titres de valeur. La personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre au notaire C.-A. Breguet, à Valangin, contre une honnête récompense.

45. M^{lle} Rosette Bourgeois, ne se rappelant pas à qui elle a prêté, il y a quelques années, un Dictionnaire en deux volumes grand in-8°, l'un français et allemand, et l'autre allemand et français, avec couverture en carton et avec son nom en toutes lettres, demande qu'on veuille bien le lui renvoyer, chez M^{me} de Tribolet, rue du Château.

46. On a perdu, jeudi 30 Juin dernier, du champ du Moulin à Rochefort, un parapluie de soie brune. Le rapporter contre récompense à son propriétaire, L. Chapuis, pharmac., à Boudry.

AVIS DIVERS.

47. On informe le public, que dès jeudi 28 Juillet inclusivement, le bureau de la Direction des forêts et domaines de S. M., sera transporté chez M. de Meuron, commissaire des forêts de S. M., à la Rochette. Les payemens des bois vendus par la Direction pendant le courant de l'année, y seront reçus dans la matinée du jeudi de chaque semaine, pendant les mois d'Août et de Septembre, et jusqu'à un nouvel avis inséré dans cette feuille.

48. Les personnes qui pourraient être créanciers des mariés Louis Dardel-Petitpierre, sont invitées à en donner avis au greffe de St. Blaise, d'ici au premier Août prochain, en indiquant la date du titre et la somme.

49. Le dimanche 24 et lundi 25 courans, le soussigné exposera, à Cudrefin, à un prix franc à la carabine 200 fr. de Suisse, repartis en quatre-vingts prix et neuf primes. Cudrefin, le 19 Juillet 1836.

D. MILLIET, greffier.

50. Pour l'espace de 3 mois à dater du 1^{er} Août prochain, on désirerait avoir un associé au *Journal des Débats*, qui le recevrait de première main et chez lequel on le ferait prendre le lendemain de son arrivée, à 10 heures du matin et quelquefois plus tard; on n'aurait qu'un tiers à payer. S'adr. au bureau d'avis.

51. J.-J. Ott, maître menuisier, informe le public qu'il vient de s'établir dans le plain-pied de la maison Miéville, rue St. Honoré, se recommandant en même temps aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, espérant les satisfaire tant par la propreté et la solidité de ses ouvrages que par la modicité de ses prix.

52. On offre en prêt la somme de cent louis, moyennant sûretés suffisantes. S'adresser à Monsieur Gaberel, notaire, à Boudry.

53. Abram Vessaz, maître boulanger, a l'honneur d'annoncer aux honorables habitans de cette ville, qu'il vient de s'établir dans la boulangerie qu'occupait ci-devant Monsieur Virchoux, rue St. Maurice. Tout en se recommandant au public, il prévient qu'il s'efforcera de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

54. Monsieur Pfisterer, chantre, touchera les orgues pendant l'absence de M. Spæth.

55. Jean Grunig, maître charon, annonce au public qu'il a actuellement son atelier dans la maison de M. de Merveilleux, vis-à-vis du café Secrétin, à Neuchâtel, et se recommande en même temps pour tous les ouvrages concernant son état, dont il garantit la bienfaisance et la solidité.

L'UNION

Compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie humaine.

56. La Compagnie a présenté à ses actionnaires et publié le compte rendu de ses opérations pendant l'année 1835; en voici les principaux résultats :

Assurances contre l'incendie.

La Compagnie a obtenu dans le cours de l'année des assurances nouvelles montant à fr. 292,086,194, qui ont donné en primes au comptant fr. 437,959,23.^c

En y réunissant les assurances antérieurement souscrites, déduction faite des risques éteints, annulés ou réassurés, l'ensemble des capitaux garantis s'élève à fr. 1,194,223,599, et la somme des primes perçues pendant l'année à fr. 1,282,783,02.^c

La Compagnie a versé dans le dernier exercice, à 580 incendiés pour remboursement de dommages, une somme de 654,237. Depuis l'origine des opérations, elle a remboursé à 2510 incendiés, un capital de 3,863,614.

Ce sont autant de preuves qu'elle a données de son équité et de son empressement à remplir ses engagements.

Malgré des paiemens aussi considérables et déduction faite de ses frais d'administration et des remises à ses agens, elle a mit en réserve une somme de 200,000 fr.

Assurances sur la vie.

La Compagnie a reçu dans le courant de l'année 1,177,464 fr., soit pour constituer des rentes viagères, soit pour assurer des capitaux payables, en cas de décès, aux héritiers des assurés, soit enfin, pour garantir les dots aux enfans, ou un fonds de réserve aux personnes économes.

Les sommes qu'elle a reçues depuis l'origine de ses opérations, pour ces diverses natures d'assurances, déduction faite des capitaux remboursés et des arçages payés, s'élèvent aujourd'hui à 5,096,141 fr.

En échange elle sert immédiatement ou s'est engagée à servir, quand les titulaires auront atteint un certain âge, 526,978 fr. de rentes, et elle a assuré, sous diverses éventualités et moyennant des redevances annuelles, 4,388,734 de capitaux.

Les fonds que la Compagnie a reçus ont été placés de la manière la plus avantageuse et la plus solide, une partie vient d'être employée dans l'achat d'un grand et bel hôtel situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la capitale. Son fonds de garanties pour les assurances sur la vie, est de passé quinze millions de francs.

Nota. Les actions de la Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris à 17 1/2 p. o/o de bénéfice, pour les assurances contre l'incendie, et au pair pour celles sur la vie humaine.

Elle est représentée :

à Neuchâtel, par M. STRECKER.
à la Chaux-de-Fonds, „ EVARD, notaire.
au Locle, „ FAVARGER, „
à Môtiers, „ C.-L. JEQUIER.

Départ de voiture.

57. Dans les premiers jours d'Août prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipsick, Dresden et Berlin. Une seconde dans le commencement de Septembre, pour Francfort, Cassel, Hambourg et Lubeck. S'adr. pour des places vacantes, à la veuve de Pierre Gaschen, près de la Place d'armes.

PAR ADDITION.

58. M. Christ Kauffmann, domicilié au Locle, prévient le public qu'il vendra au plus offrant et dernier enchérisseur, sans dédits de huitaine, le beau et grand domaine qu'il possède lieu dit aux Vernes Commune de Rochefort, composé d'une maison réparée à neuf, et d'environ cent quarante-trois poses de terrain, en nature de prés, champs et pâturage, et une très-belle et grande forêt d'au moins 14 poses prête à être exploitée. On peut garder sur cette propriété, quinze pièces de gros bétail toute l'année. La vente de ce superbe immeuble aura lieu, sans aucun renvoi, le samedi 13 Août prochain, au cabaret de l'Engolieux, dès les 6 heures du soir; les amateurs peuvent s'adresser au fermier sur les lieux mêmes. Les conditions seront d'ailleurs très-favorables.

59. Un piano d'Erhard, à 5 1/2 octaves. S'adr. au bureau d'avis.

60. Christ Heger, aubergiste à la Tourne-dessus, avis MM. les amateurs du tir, qu'il exposera près de chez lui, d'après due permission, une vauquille de la valeur de L. 200, dont les levans et les conditions seront détaillés sur la feuille de jeudi prochain.

A VENDRE AU BUREAU D'AVIS.

GUÉRISON DES CORS,

TOPIQUE COPORISTIQUE.

Il est peu de personnes qui n'aient à se plaindre de l'incommodité des cors aux pieds; il en est peu aussi qui n'aient cherché à se débarrasser des souffrances qu'ils occasionnent; les remèdes les plus efficaces n'avaient jamais suffi que pour le soulagement de quelques jours, les cors ne tardaient pas à reparaitre avec plus de force: il en est même qui prenaient une telle excoissance et qui occasionnaient de telles douleurs qu'ils constituaient une véritable infirmité; l'action des remèdes employés jusqu'à ce jour n'avait donc porté que sur l'exubérance et jamais sur la racine: ce point a été l'objet de nos recherches, et c'est avec assurance que nous pouvons offrir notre *Topique Coporistique* aux personnes atteintes de cette affection; il s'emploie sans nul danger ni douleur; chaque pot doit porter notre timbre sur le couvercle.

PAR BREVET D'IMPORTATION.

L'INDOSTANE

N'est pas une composition, c'est un aliment végétal, naturel, très-léger, très-nourrissant, qui provient de la partie médullaire d'un Palmier de l'Indostan. Les essais faits par les premières notabilités médicales, ont démontré qu'elle est souveraine pour développer les forces des enfans à la mamelle auxquels elle tient lieu du sein de la mère, et qu'on ne peut pas employer d'aliment plus adoucissant et plus analeptique dans les cas d'épuisement, pour les convalescens, contre les gastrites, les rhumes, les catarrhes, les faiblesses d'estomac et toutes les affections de la poitrine. Mais, pour en obtenir des effets prompts et marqués, on doit en continuer l'usage avec méthode, et surtout avec assiduité; en prendre au moins deux potages par jour, un le matin et l'autre le soir. Quelque faible que l'on puisse être, on est assuré qu'ils ne fatigueront jamais l'estomac.

Prix de la boîte de 18 à 20 Potages: 5 fr. de Fce.

LE RACAHOÛT DES ARABES

DE LANGRENIER,

Dont la réputation est universelle, est un aliment étranger, d'un goût excellent, que les plus célèbres médecins, de Paris, on également reconnu, après de nombreuses expériences, qu'indépendamment de donner de l'embonpoint et de rétablir promptement les forces épuisées, ses qualités adoucissantes, nutritives et de très-facile digestion le rendaient précieux pour les convalescens, les vieillards, les enfans, les dames et toutes les personnes nerveuses, délicates ou faibles de la poitrine ou de l'estomac.

Il remplace pour les déjeûners, le chocolat et le café, sans avoir, comme eux, l'inconvénient d'être indigeste et échauffant et de donner lieu à des irritations d'estomac ou des embarras d'humeurs. Ce sont tous ces avantages réunis qui ont mérité au RACAHOÛT une aussi grande vogue.

SIROP DE NAFÉ

PATE DE NAFÉ.

Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le docteur Jules Sorgen, en Amérique, et faite, d'après la recette originale, par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt.
Prix de la fiole, 10 1/2 batz.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 14 Juillet.
Froment l'émine bz. 21 à 21 1/2.
Moitié-blé — „
Mêcle — „
Orge — „ 11 à 11 1/2.
Avoine — „ 10 à 10 1/2.

2. BERNE. Au marché du 12 Juillet.
Froment l'émine bz.
Epeautre — 16 à 17 1/2.
Seigle — 8 à 10.
Orge — 8 à 11 1/2.
Avoine le muid 75 à 103.

3. BASLE. Au marché du 15 Juillet.
Epeautre, le sac . fr. 14: bz. à fr. 17: bz.
Orge — „
Seigle — „
Prix moyen — 15: 6 „
Il s'est vendu 929 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 140 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel

MÉLANGES.

Le vol au diamant.

Cette espèce nouvelle de vol n'est pas encore connue, c'est un prince russe qui est un des principaux acteurs de la scène. Voilà comment il s'opère, pour cela, écoutons Hausselle, grand gaillard passablement niais, qui vient raconter sa mésaventure devant le tribunal.

J'allais, dit-il, au bureau des nourrices porter quinze francs à une payse pour maman: je rencontre un monsieur; ce n'était pas le prince russe ici présent. (ce monsieur qui est là, c'est le prince russe), c'était le bijoutier, un bien bel homme, supérieurement mis: il m'accoste, me cause et me dit: où allez-vous? Je vais, lui dis-je au bureau des nourrices. — Moi, répondit-il, je vais au jardin des plantes, voir les bêtes.

Le bijoutier m'engage à venir avec lui, voir les bêtes j'y vais: voilà la bêtise, au lieu d'aller au bureau des nourrices! Chemin faisant, il me dit qu'il est un riche bijoutier, qu'il demeure boulevard des Italiens. Alors voilà que nous rencontrons un monsieur qui nous aborde familièrement et paraît connaître le bijoutier: c'est me dit tout bas celui-ci, un prince russe qui a un superbe diamant qu'il ne veut pas me vendre un diamant magnifique; tâchez donc de le décider à à me le vendre, j'ai de l'or en poche et je vous donnerai une bonne commission. Moi je parle au Russe qui me dit en baragouin, qu'il veut vendre son diamant à un ouvrier, et qu'il n'a pas besoin de faire gagner de l'argent à un bijoutier déjà fort riche: c'est une idée de prince russe reprend alors le bijoutier, dites lui que vous allez lui acheter son diamant et je vous donnerai cent francs pour votre peine, le diamant vaut plus de cent louis. Moi, je propose au prince russe de lui acheter son diamant: il y consent et me demande en échange trois pièces blanches et une montre blanche qui, dit-il, est fort estimée dans son pays, plus qu'une jaune d'or. C'était justement ce que j'avais sur moi; quinze francs et une montre d'argent. Donnez-lui vite tout cela, me dit le bijoutier d'un air empressé, je vous rendrai à ma boutique une montre bien plus belle et quinze francs; j'y consentis, et pour m'ôter toute crainte le bijoutier me dit de garder le diamant et de bien prendre garde de perdre ce précieux bijou, un instant après je cherchai vainement le prince russe et le riche bijoutier, ils avaient disparu. Je fis estimer le superbe diamant de la couronne de Russie, il vaut vingt-neuf sous.

Le cuisinier cosmopolite.

Caux est prévenu de vagabondage: il s'en indigne. Moi, sans état, s'écrie-t-il? Voilà qui est fort, très-fort même; j'ai, M. le président, le premier de tous les états.

M. le président: Que vous n'exercez pas.
Caux: Je suis tout prêt à l'exercer; et si votre excellence a besoin d'un cuisinier, elle ne peut pas mieux s'adresser.

M. le président: Où exercez-vous votre métier?
Caux: J'exerce mon art partout où je me trouve l'exercer.

M. le président: Vous n'aviez pas d'asile quand on vous a arrêté.

Caux: J'arrivais à Paris, où, Dieu merci, je n'aurais pas manqué d'occupations. On dîne à Paris, et partout où l'on dîne je suis sûr de ne pas mourir de faim.

M. le président: Avez-vous quelqu'un qui puisse vous réclamer?

Caux: Je me réclame moi-même; et d'ailleurs je ne manque pas de répondants.

Ohé! Ohé! les autres! Est-ce que vous n'êtes pas venus?

Plusieurs voix dans la foule: Voilà! voilà! présent.
Un des amis du prévenu s'approche de la barre, et déclare qu'il a déjà occupé Caux, et qu'il est prêt à lui donner de l'ouvrage.

Caux: Voilà, M. le président, ce que je me faisais l'honneur de vous annoncer.

Le tribunal acquitte Caux, et renvoie à ses fourneaux le cuisinier cosmopolite.

Napoléon et la journée des dupes.

A propos de la reprise de la *Journée des dupes* aux Français, on raconte l'anecdote suivante: « Cette pièce avait été mise à l'index par Napoléon; et les comédiens de la rue de Richelieu étaient certains d'obtenir tout de l'Empereur à condition qu'elle ne serait jamais remise à la scène. Mademoiselle Contat, à la tête d'une commission, avait été chargée par les sociétaires de solliciter auprès de Napoléon, à titre de subvention théâtrale, une indemnité de 80,000 francs. L'empereur paraissait peu disposé à l'accorder, lorsque mademoiselle Contat s'avisait de lui dire: — Eh bien, sire, laissez-nous jouer la *Journée des dupes*! — C'est bien, reprit-il, vous aurez votre subvention. »

FONTAINE JAILLISSANTE ET TONNERRE SOUTERRAIN
OCCASIONNÉS PAR LA MER.

„ Un horloger de Malte possédait un bien-fonds vers la pointe nord-ouest de Gozzo, sur un plateau calcaire qui s'abaisse insensiblement vers la mer, au bord de laquelle il conserve toutefois une hauteur verticale de 40 à 50 pieds. Cet homme, cherchant à tirer parti de cette situation, eut l'idée d'y établir une saline, et fit pratiquer dans le roc d'ailleurs facile à tailler, des renforcements qui devaient recevoir l'eau de la mer. Sous ces bassins se trouvait une grande cavité qui était en communication avec la mer; il poussa donc un trou de sonde jusque dans la cavité, et, au moyen d'une chaîne de godets, il éleva l'eau qui s'y amassait continuellement. L'entreprise s'annonçait sous les plus heureux auspices; les bassins après avoir été remplis d'eau, se déséchaient si promptement qu'il fallait sans cesse les remplir de nouveau mais le propriétaire fut bien désappointé, quand il finit par s'apercevoir que l'eau, au lieu de s'évaporer, était absorbée par le calcaire, qui était poreux, et ramenée à la mer, de sorte que la couche terreuse qui s'était formée sur le fond des bassins contenait fort peu de sel. Il fut si vivement affligé de ce mécompte qu'il tomba gravement malade et abandonna tous les appareils qu'il avait fait construire à grands frais. ”

„ Mais il n'était pas au bout de ses peines. Avec l'arrière-saison arrivèrent de nouveaux désastres. Un orage grondait-il à l'ouest ou au nord-ouest, l'eau de la mer était lancée dans la cavité située sous les bassins, et là, obéissant à l'énorme pression qu'elle éprouvait, elle se précipitait avec fureur à travers le trou de sonde qui lui offrait une issue : alors jaillissait jusqu'à 60 pieds de haut une majestueuse fontaine qui s'étalait peu à peu jusqu'à son sommet retombait sous la forme d'une puissante gerbe. Le spectacle était magnifique; mais les particules d'eau chassées en grande partie bien loin au-delà de la propriété de l'horloger, anéantissaient les fruits des peines que se donnaient ses voisins pour la culture de leurs terres; aussi lui intentèrent-ils des actions en dédommagement, et le malheureux propriétaire, tourmenté de toutes les manières, mourut de consommation au printemps suivant. ”

„ Alors les voisins accoururent, remplirent de pierres le trou de sonde et crurent avoir obtenu le repos; mais ils donnèrent lieu à un phénomène plus étonnant que la fontaine jaillissante. Après la belle saison, lorsque les orages d'hiver commencèrent à régner, on entendit dans cette contrée de l'île en vacarme souterrain qui tantôt se brisait en éclats isolés semblables à des coups de canon, tantôt grondait comme le plus fort tonnerre, et semblait provenir de l'air contenu dans la cavité. La pression agissant aussi sur les pierres qui bouchaient le trou, emporta celles du bas et fit écrouler celles du haut, de sorte que l'issue se trouvant de nouveau le jet d'eau salée jaillit aussi-tôt et lança sur les champs voisins ses flots destructeurs. On se hâta de reboucher l'orifice et le tonnerre souterrain recommença avec la même violence. Trois fois déjà l'on a comblé la fontaine et l'on craint toujours une nouvelle éruption. ”

„ Dans une petite île du golfe adriatique, nommée Meleda, un tonnerre souterrain, semblable à celui dont nous venons de parler, s'est fait par fois entendre, aussi dans les temps d'orage. Quoique beaucoup plus faible, il semble également n'être autre chose que les décharges périodiques de l'air refoulé dans de profondes cavités. Faisons remarquer cependant qu'il était accompagné de tremblement de terre. ”

PROPRIÉTÉ MERVEILLEUSE D'UNE SOURCE.

Près de Schemnitz, ville de la haute Hongrie, on trouve quelque fois dans une même mine de l'argent mêlé avec du cuivre, et dans le même morceau on voit l'argent d'un côté et le cuivre de l'autre. Il y a une source au-dessus de Cremnitz dont l'eau fait attraction des parties du fer et substitue celles du cuivre à la place. On jette des lames de fer au fond, on les y laisse pendant trente à trente-cinq jours et quand on les retire ce n'est plus du fer, c'est du cuivre de la même nature et de la même qualité que celui qu'on tire des mines. Il est vrai que ces lames converties en cuivre ne sortent pas de la source aussi unies que quand on les y a jetées; la superficie est toute raboteuse et remplie de trous et de pointes comme sont les grosses éponges. Cette eau a quelque chose d'extrêmement corrosif, sa source forme un petit ruisseau qui, pendant un assez long cours, empoisonnerait les animaux qui en boiraient. Elle est gardée par l'ordre de l'empereur afin que personne ne profite ou n'abuse de ses propriétés. Les Allemands curieux qui se trouvent dans ce pays se font faire des goblets et des tasses de fer devenu cuivre; ils gravent des vers sur les bords et les montrent comme des curiosités fort précieuses.

OBSERVATIONS CURIEUSES SUR LE HÉRISSEAU.

M^r Lentz a annoncé en 1831 que les poisons animaux les plus violents paraissent être sans effet sur ce mammifère. Ce fait rend cet animal précieux dans les forêts où il paraît qu'il détruit une grande quantité de reptiles et d'animaux nuisibles. Pallas assure que le hérisson peut manger sans peine une centaine de cantharides (scarabées). Un médecin allemand, qui voulait en disséquer un, lui donna de l'acide prussique, qui ne produisit aucun effet. Il en fut de même d'une forte dose d'arsenic, d'opium, et même de sublimé corrosif. — Le hérisson ne se nourrit de poires, de pommes et de fruits que quand il ne trouve pas de chair. Sa nourriture ordinaire sont les vers les limaces et les limaçons, les insectes, les grenouilles, les crapauds et quelquefois les rats et les souris. Sous ce point de vue, cet animal serait un des plus précieux pour l'agriculture, et il faudrait bien se garder de lui faire une guerre à outrance, ainsi que cela se pratique presque partout, sans aucun motif raisonnable.

EFFETS DES GRANDS FROIDS.

Le capitaine Ross observa dans son voyage au pôle nord, que dans ces parages les jours les plus froids arrivaient peu de temps après la pleine lune, et que la température la plus haute avait lieu immédiatement après qu'elle avait changé de quartier. Dans les contrées polaires, la glace est si froide qu'on ne peut la tenir dans la main ni la foudre dans sa bouche, on souffre beaucoup de la soif, la neige si froide l'augmentant avec excès; aussi les Esquimaux aiment mieux l'endurer que de manger de la neige. — En janvier nous ne pouvions faire aucune observation avec les instrumens, dont il était aussi impossible de toucher le métal que si c'eût été un fer rouge (tant ils glaçaient la main rapidement au contact comme le mercure congelé); un renard perdit la langue, dit M^r Ross, pour avoir mordu les barres de fer de la trappe où il fut pris. — Le mercure, en se congelant et se cristallisant dans la boule du thermomètre, ne la brise pas, il n'augmente pas assez pour ce effet. On a chargé un fusil d'une balle de mercure gelé, et on a percé une planche d'un pouce d'épaisseur; une balle d'huiles d'amandes douces, congelée à 40° sous 0, tirée contre une planche, la fendit, et rebondit à terre sans être cassée. — Nous eûmes souvent, ajoute-t-il, des preuves de l'évaporation très-grande que la neige subit, même sous les températures très basses.

L'expérience a démontré qu'une nourriture abondante d'huile et de graisse est le véritable secret de la vie dans ces contrées glaciales (Grœnland); que les naturels du pays ne peuvent exister sans cela; qu'ils deviennent malades et meurent sous tout autre régime, et qu'il faut aussi se frotter d'huile. — Un homme à teint clair et fleuri, ayant des membres souples, est toujours mieux défendu par la nature contre le froid que celui qui a une constitution contraire; ainsi le sanguin résiste mieux que le mélancolique et le flegmatique, ou flasque, à teint pâle et jaune; ceux-ci conviennent mal pour un voyage aux mers arctiques, ils souffrent trop du froid qu'augmente un esprit lent et triste, car il faut des passions exhalantes; le contraire conviendrait pour les pays chauds. La confiance et l'espoir, dans les temps froids maintiennent la force et la chaleur vitale, et garantissent aussi des attaques du scorbut. Il est fort peu utile de couvrir beaucoup les individus froids, cela ne les garantit pas bien; on ne peut échauffer un morceau de glace en l'enveloppant de laine, car ce qui peut bien conserver la chaleur ne saurait la produire. On ne peut douter des effets pernicieux des spiritueux sous les climats polaires, notamment en ce qu'ils augmentent les dispositions au scorbut, dit le capitaine Ross; il faut tenir aussi en haleine et en travail les hommes sous ces climats rigoureux.

UN DINER DE PAGANINI.

M^r Scribe a dit, ou plutôt chanté :

En France on aime les talents,
Mais on les paie en Angleterre.

Depuis ce temps l'axiome s'est modifié, notre siècle a tellement tourné au positif, que force a été à la France de pivoter, et que son administration pour les arts a dû se convertir en un impôt non plus payable en fumée, mais en bonnes et lourdes pièces métalliques.

Le célèbre Paganini est pour beaucoup dans cette modification à nos mœurs nationales. On sait quelle adoration le virtuose italien professait pour la recette; le son de l'or faisait vibrer plus harmonieusement ses cordes électriques, il galvanisait ses phalanges toujours paralysées par le mot gratis.

On a raconté bien des anecdotes sur cette attraction existante entre l'artiste et le métal monétisé, attraction qui souvent s'est fait sentir sur les artistes en i, témoins aussi la comtesse de Rossi et la célèbre Catalani. — A propos de la Catalani, rappelons un fait.

Cette virtuose se trouvant à Cork, en Irlande, au moment où il venait d'arriver dans ce port une expédition lointaine, et qui rapportait de grandes richesses, résolut de tirer parti de la circonstance; mais il fallait quelque chose de bizarre pour piquer la curiosité de matelots grossiers dont les oreilles étaient peu faites pour apprécier les fredons et les roulades : la dame imagina donc d'annoncer un concert où elle promettait de chanter à cheval, ce qu'elle exécuta en effet dans une vaste écurie.

Je reviens à Paganini. — Dans une de ses dernières excursions en Angleterre, sa voiture se brisa près d'une maison d'une riche apparence; il reçut du baronnet-propriétaire l'accueil le plus distingué et l'hospitalité la plus désintéressée. Flatté de procurer à son illustre hôte l'hommage de tous les gentlemen des environs, le baronnet réunit ses voisins dans un diner somptueux; un violon se trouve là comme par enchantement, une jolie fille âgée de 14 ans déguisée en muse de l'harmonie, présenta, en suppliante, l'instrument à l'artiste, celui-ci refuse d'abord, puis il hésite, cède, et son archet prélude à ces prodiges que vous savez. — Le lendemain matin, au moment de son départ, le baronnet voit entrer dans son appartement le secrétaire, factotum de l'Italien qui au lieu de le remercier de l'accueil fait à l'artiste, lui présente benigne ment un compte de 50 guinées pour l'exécution de son concert. Le baronnet paye sans hésitation. — Paganini n'a plus qu'à se mettre en route, mais au moment où les chevaux franchissent la grille du château l'équipage est arrêté par la forte poigne de deux laquais, qui disent retenir par ordre voitures et bagages. — Paganini met la tête à la portière. Une explication s'ensuit. On lui dit que le baronnet apprécie son hospitalité comme l'artiste son talent, et qu'après avoir payé 50 guinées pour un concerto, il en réclame précisément autant, pour le gîte et le repas qu'il a donné à l'artiste. Paganini tira sa bourse, paya et partit. — C'est, assure-t-on, la première fois de sa vie qu'il aura donné un concert gratis.